



## assurance sur la tête d'un associé d'une société civil immobilière

Par **zouzout**, le **23/12/2008** à **08:15**

Si le notaire a omis d'inscrire une des garanties tel que l'adhésion à une assurance décès incapacité sur la tête du gérant qui détient 95 % des parts.

Que la SCI n'a put achevé les travaux afin de mettre son immeuble en location, ce qui lui aurait permis de payer ses échéances.

Que la banque saisie l'immeuble et le vent par adjudication.

Peut-on considérer que le lien de causalité serait la faute du notaire qui a omis d'inscrire l'adhésion à l'assurance qui se serait substituée au paiement des échéances?